

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **FEADER : La Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) participe à la protection des espaces agricoles et naturels**

Le Président de la Collectivité Territoriale de Martinique informe les bénéficiaires potentiels du FEADER de l'ouverture sur le Programme de Développement Rural de la Martinique du dispositif dédié à l'

#### **AIDE A LA CREATION ET A LA RENOVATION DE VOIRIES RURALES ET FORESTIERES ET AUX AMENAGEMENTS FONCIERS 4.3.2**

Ce dispositif vise à la fois, à réaliser des aménagements fonciers nécessaires au maintien et à la continuité d'accès aux exploitations agricoles et forestières permettant leur désenclavement, et à maintenir et développer l'activité agricole et forestière. Il s'agit également de créer, d'améliorer ou de rénover les voies d'accès aux surfaces agricoles et forestières existantes (répertoriées sur carte IGN) pour un accès permanent et sécurisé.

Les objectifs sont de :

- Favoriser la mobilisation de la ressource forestière
- Faciliter la surveillance et le contrôle des espaces forestiers
- Améliorer la compétitivité de la filière-bois
- Améliorer l'accessibilité du foncier agricole
- Améliorer l'exploitabilité des parcelles agricoles

Les porteurs de projet intéressés, trouveront les notices et demandes d'aides sur le site : [www.europe-martinique.com](http://www.europe-martinique.com).

Les dossiers pourront être :

- Déposés du lundi au vendredi de 8h à 12h 30 et les après-midis sur rendez-vous ou
- Transmis par voie postale

dans les deux cas à l'adresse suivante :

**Collectivité Territoriale de Martinique**  
Direction des Fonds Européens  
Immeuble Pyramide  
165 – 167, Route des Religieuses  
97 200 Fort- de – France